



Département de la Haute Corse
Commune de Piedicorte-di-Gaggio

PROCES VERBAL

Nombre de membres en exercice : 6

Séance du dimanche 12 novembre 2023

Présents : 4

L'an deux mille vingt-trois et le douze novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 29 octobre 2023, s'est réunie sous la présidence de Jean Marie ANTONETTI

Votants : 6

Sont présents : Jean Marie ANTONETTI, Paul José LEONETTI, Jean Pierre ROUBY, Roland VINCENTI

Représentés : Don Pierre ALESSANDRI, Joseph ANTONETTI

Excuses :

Absents :

Secrétaire de séance : Jean Pierre ROUBY

Le quorum étant atteint, la séance débute à 10h30

- 1) Approbation du PV du conseil municipal du 10 août 2023
- 2) Mises en non-valeur (délibération)
- 3) Séjour de l'école en milieu montagnard (délibération)
- 4) Point sur les projets et travaux en cours
 - a. Réseau de distribution d'eau
 - b. Eclairage public
 - c. Rénovation de l'église (Phase 4)
 - d. Descente du couvent
 - e. Réfection ruelle Stradone
 - f. Cimetière
 - g. Adressage et signalétique
- 5) Site Internet de la mairie
- 6) Questions diverses
 - a. Bilan de trésorerie

1) Approbation du PV du conseil municipal du 10 août 2023

Le PV du conseil municipal du 10 août 2023 est approuvé à l'unanimité.

2) Mises en non-valeur (délibération)

Délibération : Redevance Eau et Assainissement - Admission en non-valeur - DE 2023 022

Le maire expose :

Concernant les impayés de la redevance Eau et Assainissement, la perte financière pour la commune est importante malgré les démarches réglementaires effectuées par la commune et celles du Trésor responsable de ces recouvrements. Certains de ces impayés le sont par négligence, mais d'autres sont le résultat d'un manquement régulier au fil des années.

Depuis plusieurs années, il subsiste donc de nombreux impayés de créances d'eau et d'assainissement. **Le montant global des impayés s'élève à 27 829,08 euros** et les plus anciens remontent à 2009. Cette situation est intolérable car elle génère un excédent budgétaire artificiel qui se reporte d'année en année. Les rappels sont faits par le comptable mais les opérations ne vont pas à leur terme et les recouvrements sur les années anciennes ne sont pratiquement pas réalisés malgré les relances, les mises en demeure et les OTD de la part du comptable.

De plus, si l'on analyse la liste des redevables on s'aperçoit qu'il s'agit très souvent des mêmes personnes qui ne paient jamais leurs redevances.

Il est donc indispensable de réduire le montant des impayés :

- d'une part, en annulant toutes les créances devenues absolument irrécouvrables (décès, départ, dette trop ancienne)
- d'autre part, en demandant au comptable, de prendre toutes dispositions pour obtenir au plus vite le recouvrement des sommes dues.

D'après la liste fournie par le comptable il apparaît qu'en annulant les créances des personnes décédées ou ayant quitté le village, le montant des impayés serait réduit de plus de 2 000 €. Cette liste a été communiquée au comptable du Trésor qui a établi une demande officielle d'admission en non-valeur pour toutes les créances devenues absolument irrécouvrables (dont certaines remontent à 2013), sachant que notre possibilité budgétaire sur l'exercice 2023 est de 3 000 €.

Le Service de Gestion Comptable de Borgo nous a transmis, le 06/11/2023, une proposition d'admissions en non-valeur arrêtée à la date du 06/11/2023 qu'il conviendrait d'accepter sur l'exercice 2023 compte tenu des crédits disponibles. Cette liste, jointe en annexe à la présente délibération, est soumise à la validation du conseil municipal pour un montant global de **2 119,32 euros**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par son vote

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0

CONFIRME

- o Que la commune s'engage à communiquer au comptable toutes informations nécessaires,
- o Sa demande au comptable de prendre toutes les dispositions afin d'obtenir au plus vite le recouvrement des sommes dues.

DECIDE

- o D'approuver la liste jointe en annexe pour un montant de 2 119,32 euros.
- o D'admettre la passation de cette liste en non-valeur.

DEMANDE à Monsieur le Maire

- o D'établir sur l'exercice 2023, un mandat de 2 119,32 euros au chapitre 6541.

3) Séjour de l'école en milieu montagnard (délibération)

Délibération : Participation financière au projet de classe transplantée de l'école du 22 au 24 janvier 2024 - DE 2023 021

Monsieur le Maire expose :

La directrice de l'école de Piedicorte sollicite une participation financière de la mairie pour le séjour des élèves programmé au Parc Naturel Régional de Corse (Casa di a Natura), du 22 au 24 janvier 2024.

Où l'exposé du maire,

Vu le devis annexé au présent rapport,

Le conseil municipal, par son vote

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0

APPROUVE le devis et autorise le maire à accorder à l'école une participation financière de 840,00 Euros pour payer le séjour des 6 élèves de l'école à la Casa di a Natura, du 22 au 24 janvier 2024.

4) Point sur les projets et travaux en cours

a. Réseau de distribution d'eau

Les travaux de rénovation complète du réseau de distribution d'eau potable sont quasiment terminés. Reste à réaliser : le déplacement ou la pose de quelques compteurs manquants (4), le remplacement de compteurs défectueux (2 compteurs individuels, 1 compteur de secteur, 1 compteur de sortie du réservoir).

Le plan de recollement a bien été remis mais l'échelle doit être augmentée pour une meilleure lecture.

Le matériel de relève à distance a bien été livré, mais une formation au logiciel de relève sera donnée par le fournisseur DIEHL Metering avant la fin du mois de novembre.

Deux premières relèves des consommations (à 5 jours d'intervalle) ont été effectuées au mois de novembre. Cela a permis de constater des fuites ou des consommations très importantes (ex : de 86 à 430 m³ en 4 mois) chez 11 administrés. Dans un premier temps, des lettres de signalement d'anomalie seront envoyées à ces derniers.

Il est rappelé que les aides au financement obtenues pour ces travaux de rénovation du réseau de distribution d'eau potable l'ont été sous deux conditions :

- **installation des compteurs pour tous les abonnés,**
- **facturation des consommations réelles avec un prix minimum au mètre cube.**

En conséquence la facturation actuelle risque d'être très largement dépassée lorsque le relevé de la consommation se fera au compteur à compter du 1^{er} janvier 2024.

Dans l'attente, il est demandé à tous les usagers de rester attaché à une utilisation responsable de l'eau potable et à veiller de maintenir les installations personnelles en bon état pour prévenir les fuites ou les gaspillages.

b. Eclairage public

L'accord de l'Architecte des Bâtiments de France ayant été enfin donné à la déclaration Préalable de travaux (après 6 mois de procédure et d'échange !), les bons de commande de matériels ont été passés. Néanmoins, le maître d'œuvre a été informé par l'entreprise chargée des travaux (*Solaire Corse*) d'un retard de livraison du matériel par le fournisseur (retard de production de plus de 4 semaines en moyenne). La mise en place du nouvel éclairage ne pourra donc être effectif que courant janvier 2024 (pour mémoire, ce projet de rénovation complète de l'éclairage public a été effectivement lancé par la commune en mars 2021 !)

c. Rénovation de l'église (Phase 4)

Nous sommes toujours en attente de réception de l'avant-projet de rénovation de l'intérieur de l'église (Phase 4), l'architecte du Cabinet 2BDM ayant effectué une visite de relevés (église et chapelle Sainte Marie) le 15 septembre 2023.

d. Descente du couvent

Le devis du bureau d'étude ISB (Ingénierie Structure du Bâtiment) a été accepté le 3 octobre 2023 pour un montant de 2 880,00 €. La mission de ce BET est de réaliser l'étude et les plans d'avant-projet de la structure en béton armé de cette passerelle de descente vers le couvent. Une visite sur site et une réunion de synthèse seront programmées prochainement. Les plans de coffrage de la structure doivent permettre le chiffrage et la compréhension du projet.

e. Réfection ruelle Stradone

Les travaux ont débuté (préparation, réfection d'un mur et dallage) et devraient être achevés fin novembre/début décembre.

f. Cimetière

Un géomètre (Richard HERRANDO – Ghisonaccia) a réalisé les relevés nécessaires début octobre et un architecte (Mathieu BICALDI, Cabinet ALBA Architecture Ajaccio) ayant fait une visite sur le terrain a été mandaté pour faire l'étude d'un avant-projet d'aménagement du cimetière.

Nous sommes toujours en attente de réception du rapport du géomètre, afin de le transmettre à l'architecte.

g. Adressage et signalétique

Les poteaux, plaques de rues et numéros de maisons ont été réceptionnés. La mise en place débutera très prochainement.

5) Site Internet de la mairie

Le nouveau site internet de la mairie est maintenant en ligne à l'adresse suivante :

<https://piedicorte-di-gaggio.fr/>

Il est précisé que celui-ci est encore « *en construction* », certaines rubriques devant être abondées ou réactualisées, et le site référencé sur Internet.

6) Questions diverses

a. Bilan de trésorerie

- Pour mémoire : le prêt-relais Caisse d'Épargne de 90 292,50 € contracté pour 3 ans le 07/10/2020 a été remboursé intégralement le 08 octobre 2023.
- En caisse au 10/11/2023  **509 211,31 €**

MANDATS et TITRES émis au 10/11/2023

	<i>Nombre</i>	<i>Somme totale</i>
MANDATS (Dépenses)	313	969 910,50 €
TITRES (Recettes)	73	742 996,86 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 12h30.

Le secrétaire de séance



JP ROUBY